

**LA SAUVEGARDE**

Société anonyme d'assurances au Capital de 38.313.200 euros entièrement versé  
 Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S Paris B 612 007 674 - APE 65.12Z  
 45930 Orleans Cedex 9

**GROUPE GMF - GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES**

Les Conditions Générales n° 9011 version de mars 2013 (dont le souscripteur reconnaît avoir reçu un exemplaire)  
 et ces Conditions Particulières constituent votre Contrat d'assurance MULTIGARANTIES VIE ASSOCIATIVE.

**CLAUSES****N°42793 - ASSURES****ASSURES :**

- La Fédération, ses associations affiliées,
- Les dirigeants de la Fédération, de ses associations, les adhérents à jour de leur cotisation,
- Les préposés et aides bénévoles occasionnels ou non, les participants aux manifestations.

**N°44184 - ACTIVITES GARANTIES EN RC/DR ET COTISATION****BUT DE LA FFCV ET DES ASSOCIATIONS AFFILIEES :**

- développer, faciliter la connaissance et la pratique des techniques cinématographiques et audiovisuelles (écriture, recherche de documentation, tournage, montage ...);
- encourager, soutenir, et organiser toutes les activités de promotion et de diffusion des oeuvres produites et réalisées par ses membres;
- préconiser et prendre toutes les mesures permettant de conserver, restaurer et diffuser un ensemble d'oeuvres cinématographiques non commerciales faisant partie intégrante du patrimoine filmique français;
- représenter et faire valoir les droits moraux de ses membres auprès des pouvoirs publics et des organismes de diffusion audiovisuelle;
- nouer des relations de partenariat avec tous les organismes publics ou associatifs ayant une vocation culturelle dans le domaine du cinéma et de la vidéo.

**COTISATION**

La cotisation RC/DR en 2013 s'élève à 0,87 € TTC/adhérents.

Signature de l'assureur



Signature du souscripteur

Fait le 8 avril 2014 en 1 exemplaire(s).

PAGE 10 / 13 - Exemplaire ASSURE

**TERME**